

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Nadia El Yousfi, *Présidente* ;  
Charles Spapens, *Le Bourgmestre* ;  
Alain Mugabo Mukunzi, Simon De Beer, Françoise Père, Oumnia Berrahal, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Jacyara Farias de Azevedo, Flo Flamme, *Échevin(e)s* ;  
Marc Loewenstein, Ahmed Quartassi, Mariam El Hamidine, Alitia Angeli, Dominique Goldberg, Séverine De Laveleye, Maud De Ridder, Francis Dagrín, Stéphane Peycker, Dominique Gillard, Michel Claise, Liesbeth Goossens, Zakaria Yaakoubi, Gilles Martin, Rokia Bamba, Margaux Aggujaro, Eitan Bergman, Teresa Vetter, Charles-Bernard Potelle, Rizalva dos Santos Deville, Antoine Lebessis, Caroline Dupont, *Conseillers communaux* ;  
Hilde De Visscher, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Cédric Pierre, Elvis Kola, Sébastien Gillard, Marie Poulaert, Sophie Michez, *Conseillers communaux*.

**Séance du 18.11.25**

---

**#Objet : Motion en soutien du secteur associatif forestois (à la demande de Mesdames et Messieurs Martin (PS/Vooruit), De Laveleye (Ecolo/Groen), Dagrín(PTB/PVDA), conseillers communaux). #**

---

Séance publique

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Secrétariat**

Considérant :

- Que le secteur associatif forestois a interpellé le Conseil communal le 18 novembre ;
- Que la Commune de Forest connaît un taux de pauvreté alarmant avec 28 % des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté ;
- Que la précarité des forestois.es augmente, familles, jeunes et enfants étant confrontés à des difficultés économiques, sociales et psychiques croissantes ;
- Que 2140 forestois.es seront prochainement exclu.es du chômage en 2026;
- Que de plus en plus de politiques de solidarité sont renvoyées vers les entités fédérées et les communes, dont les moyens financiers sont limités et que cela pèse de façon disproportionnée sur les services publics des communes les plus pauvres ;
- Qu'à partir de janvier 2026, les associations forestoises estiment des réductions de leurs subvention entre 30 à 40 % (Région, COCOM, COCOF, Fédération Wallonie-Bruxelles, Fédéral), alors même que la demande sociale explose ;
- Que les compétences impliquées relèvent de plusieurs niveaux de pouvoir (Commune, Région, COCOM, COCOF, Fédération Wallonie-Bruxelles et Fédéral) et que la coordination entre ces niveaux est essentielle pour garantir une réponse cohérente aux besoins sociaux.

Le Conseil communal rappelle :

- Que le secteur associatif joue un rôle essentiel en matière de lutte contre la pauvreté, la cohésion sociale, l'insertion socio-professionnelle, et autres dynamiques d'accompagnement des citoyen.nes ;

**Motion portée par :**

**Gilles Martin – PS/Vooruit**

**Séverine de Laveleye – Ecolo/Groen**

**Francis Dagrin – PTB/PVDA**

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :  
La Secrétaire communale,  
(s) Hilde De Visscher

La Présidente,  
(s) Nadia El Yousfi

POUR EXTRAIT CONFORME  
Forest

Par le Collège :  
La Secrétaire communale,



Hilde De Visscher

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin-délégué,



Charles Spapens

- Que le secteur associatif, par le biais de financement des autorités publiques, contribue directement aux politiques publiques ;
- Que le secteur associatif, par son expertise et son ancrage au sein de la population, innove et apporte des réponses complémentaires à celles portées par les services publics ;
- Que le secteur associatif représente également une part importante de l'emploi, génère des retombées économiques directes et soutient la cohésion sociale par son action de proximité ;
- Que pour répondre aux besoins de leurs publics, le secteur associatif a besoin de moyens structurels et de reconnaissance institutionnelle pour assumer ses missions ;
- Que l'action associative ne se limite pas à l'aide ponctuelle : elle s'inscrit dans une logique de prévention, de médiation, d'émancipation et de dignité ;
- Que l'action publique et l'action associative sont interdépendantes et que le partenariat entre services publics et associations est donc essentiel pour garantir des réponses coordonnées, justes et durables aux besoins de la population forestoise.

Le Conseil communal demande au Collège :

1. De porter auprès des autorités fédérale et fédérées :

- L'urgence de maintenir intégralement le financement des associations et de rendre ces financements structurels ;
- De reconnaître institutionnellement le rôle central du secteur associatif dans la lutte contre les inégalités ;
- Renforcer la collaboration entre services publics et associations, avec des moyens accrus dans les communes les plus touchées ;
- Garantir des emplois dignes et stables pour les travailleurs sociaux et de terrain ;
- Organiser une concertation urgente pour évaluer les conséquences sociales des coupes et proposer des alternatives soutenables ;
- Valoriser le travail associatif comme un métier à part entière, reconnu et rémunéré à sa juste valeur ;
- Soutenir la participation citoyenne et communautaire, gage d'autonomie, de dignité et de cohésion sociale.

2. Au niveau forestois

- De poursuivre et amplifier les efforts de coordination du travail social de terrain (à travers la cohésion sociale et la coordination sociale) ;
- De renforcer la collaboration entre la Commune, le CPAS et les associations afin de garantir une approche cohérente et concertée des situations complexes rencontrées par les habitants ;
- De faire le maximum pour maintenir les budgets communaux au secteur associatif forestois ;
- De présenter chaque année au Conseil communal un état des lieux de l'offre associative forestoise subventionnée par la Commune, des besoins rencontrés et de l'impact des décisions des autres niveaux de pouvoir ;
- De maintenir intégralement le financement des associations subsidiées uniquement via des fonds propres communaux et de rendre ces financements structurels.